



Avis du dépôt du rapport financier corrigé et du rapport de l'auditeur indépendant et de la vérificatrice générale pour l'exercice financier 2023

Suivant les dispositions de l'article 105.2.1 de la Loi sur les cités et villes, le rapport financier 2023 corrigé de la Ville de Longueuil pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, le rapport conjoint de la vérificatrice générale et de l'auditeur indépendant resigné seront déposés lors de la séance du conseil de la ville qui se tiendra le 20 août 2024, à 16 heures, ainsi qu'à la séance du conseil de l'agglomération de Longueuil, qui se tiendra le 22 août 2024, à 16 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil situé au 4250 chemin de la Savane, Longueuil.

Longueuil, le 14 août 2024

Carole Leroux, assistante-greffière de la Ville de Longueuil